



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 061-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.83

Déposée le : 12.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bütikofer (Lyss, PS) (porte-parole)
Saïd (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 909/2024 du 4 septembre 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Planification des locaux scolaires pour les gymnases biennois

Malgré l'exiguïté des lieux où se trouvent les deux gymnases de Bienne, ceux-ci accueillent toujours plus d'élèves. Il est prévu qu'une partie des écoles déménage pour être installée rue de la Source à Bienne dès que la Haute école spécialisée aura emménagé dans le nouveau bâtiment près de la gare. Cependant, cette date n'a cessé d'être repoussée pour des raisons qui sont bien connues. Notons que cette solution n'est pas idéale, car les deux établissements seraient séparés. Les élèves ainsi que les enseignantes et enseignants seraient ainsi obligés d'aller et venir entre les deux sites, sachant que la possibilité de changer d'établissement pendant les récréations est exclue. Or, l'aire Bühler qui appartient au canton est disponible à proximité immédiate des gymnases. En effet, ce terrain était censé héberger la branche ouest de l'A5 qui finalement ne sera pas construite. Selon la Stratégie des locaux scolaires 2030, une extension du gymnase est prévue à moyen terme sur ce terrain, de sorte que les locaux de la rue de la Source ne seraient plus nécessaires. En raison du retard pris sur le site de la rue de la Source la question se pose de savoir si et dans quelles conditions une solution intermédiaire à cet endroit est judicieuse.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle date serait envisageable pour le déménagement des gymnases rue de la Source ?
2. A-t-on examiné la possibilité d'avancer la date de construction sur l'aire Bühler de manière à éviter un déménagement rue de la Source ? Cela permettrait de ne pas scinder l'école et de ne pas avoir de travaux à effectuer rue de la Source.
3. Actuellement, l'école ne cesse de croître et compte désormais plus de 1200 élèves. A-t-on réfléchi aux implications qui seraient induites par la partition des deux écoles ?

4. En cas de déménagement rue de la Source plutôt que dans un nouveau bâtiment sur l'aire Bühler, quels seraient les avantages et les inconvénients de conserver deux gymnases à Bienne sur deux sites plutôt que de créer un nouvel établissement d'un seul tenant rue de la Source ?
5. Quelle est la fourchette en termes d'effectifs d'élèves que le canton considère souhaitable et y a-t-il un plafond à ne pas dépasser à cet égard ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. *Quelle date serait envisageable pour le déménagement des gymnases rue de la Source ?*

Le déménagement des gymnases dépend de l'achèvement des travaux du Campus Biel/Bienne (réaffectation des bâtiments après le départ de la BFH). Selon la planification actuelle du projet, le crédit de réalisation pour la rénovation des bâtiments rue de la Source et leur mise à disposition pour les gymnases sera soumis au Grand Conseil lors de la session d'automne 2026. Cela devrait permettre de commencer les travaux dès 2028 pour une mise en exploitation en 2031.

Les ressources nécessaires sont prises en compte dans la planification financière actuelle du canton. Celle-ci tient également compte de l'ordre de priorité approuvé par le Conseil-exécutif (état en 2023).

2. *A-t-on examiné la possibilité d'avancer la date de construction sur l'aire Bühler de manière à éviter un déménagement rue de la Source ? Cela permettrait de ne pas scinder l'école et de ne pas avoir de travaux à effectuer rue de la Source.*

Aire Bühler : propriété du canton de Berne, l'aire Bühler se situe à proximité des Prés-de-la-Rive. Au sud de celle-ci (parcelles chemin des Saules/rue des Bains) se trouvent des terrains appartenant à des particuliers, à la Ville de Bienne et au canton. Les premières études urbanistiques suggéraient un potentiel de développement significatif sur ces parcelles. Cependant, un rapport d'expertise a révélé qu'il n'était possible de construire un bâtiment scolaire sur l'aire Bühler qu'à des conditions strictes, en raison de la proximité des voies de chemins de fer. C'est pourquoi le canton examine actuellement la possibilité d'acquérir les parcelles situées dans la zone sud pour obtenir une surface suffisamment grande afin de garantir le développement à long terme des gymnases. Une extension des locaux scolaires sur l'aire Bühler/chemin des Saules dépend de la disponibilité des moyens d'investissement nécessaires et de la priorisation des projets de construction par le Conseil-exécutif.

Dans l'ensemble, les parcelles ne se trouvent pas dans une zone affectée à des besoins publics. Cela nécessite une procédure d'aménagement du territoire fastidieuse et demanderait le cas échéant une votation populaire. La planification est effectuée en collaboration avec le Département de l'urbanisme de la Ville de Bienne. Il faut tabler sur un horizon temporel de 15 ans (ou plus) avant le début des travaux, sans compter la phase de réalisation. Actuellement, il existe des risques élevés et encore non mesurables concernant la faisabilité d'une extension des gymnases aux Prés-de-la-Rive. Ainsi, cette variante est envisageable uniquement comme option à long terme pour des extensions supplémentaires et ne peut pas remplacer la surface de la rue de la Source.

Transformation des locaux à la rue de la Source : il s'agit de bâtiments de formation qui possèdent déjà une structure adaptée à une utilisation en tant que gymnase. En raison de l'état des bâtiments, une rénovation de grande envergure est cependant nécessaire et c'est

dans ce contexte que les bâtiments seront préparés pour accueillir les gymnases. Pour garantir de la flexibilité, la plupart des salles de classe seront aménagées de manière neutre. Des travaux d'études en ce sens sont en cours. Il convient de relever que la réaffectation de ces bâtiments existants est plus économique que la construction de nouveaux locaux. En outre, après le départ de la BFH, il y aurait un espace vacant à la rue de la Source si un nouveau bâtiment était érigé.

3. *Actuellement, l'école ne cesse de croître et compte désormais plus de 1200 élèves. A-t-on réfléchi aux implications qui seraient induites par la partition des deux écoles ?*

En raison de l'adaptation de la durée minimale de la formation gymnasiale francophone à quatre ans, conformément aux dispositions fédérales, la région de Bienne nécessitera davantage de locaux scolaires, en plus de ceux sis rue de la Source. Par conséquent, il est nécessaire d'examiner la possibilité de disposer de locaux scolaires supplémentaires. Il est toutefois prévu de maintenir à Bienne une école moyenne de langue allemande et une école moyenne de langue française, qui collaborent intensément notamment dans le domaine des filières bilingues, mais aussi en ce qui concerne les infrastructures scolaires. Cette collaboration étroite existe déjà entre ces écoles. L'objectif est de maintenir l'équilibre existant entre les deux institutions et de chercher des solutions pour l'infrastructure qui tiennent compte de cet équilibre.

4. *En cas de déménagement rue de la Source plutôt que dans un nouveau bâtiment sur l'aire Bühler, quels seraient les avantages et les inconvénients de conserver deux gymnases à Bienne sur deux sites plutôt que de créer un nouvel établissement d'un seul tenant rue de la Source ?*

Comme mentionné au point 3, il y aura toujours à Bienne une école moyenne francophone et une école moyenne germanophone, qui collaborent fortement. L'infrastructure utilisable à la rue de la Source se trouve aux environs du site principal de Près-de-la-Rive et dispose de salles de classes neutres pour la plupart. La surface disponible ne suffit pas pour accueillir une école moyenne indépendante, dotée de salles spéciales et de salles de gymnastique. Une école autonome engendre en outre des coûts généraux et administratifs supplémentaires et empêche l'exploitation de synergies. Une extension avec de nouveaux bâtiments sur l'aire Bühler est une option supplémentaire à long terme et ne peut donc pas remplacer le besoin actuel en locaux scolaires à la rue de la Source.

5. *Quelle est la fourchette en termes d'effectifs d'élèves que le canton considère souhaitable et y a-t-il un plafond à ne pas dépasser à cet égard ?*

Pour mener à bien la mission principale de l'école, ce n'est pas uniquement la taille de celle-ci qui compte, mais surtout une structure organisationnelle adaptée à ses caractéristiques (p. ex. responsables des volées, des sections). Cela a une influence majeure sur la manière dont les membres de la direction d'école responsables peuvent appréhender leur fonction dirigeante afin de répondre du mieux possible aux besoins des élèves. Ainsi, il n'est pas pertinent de parler en termes de fourchette concernant le nombre d'élèves.

Destinataire
– Grand Conseil